



INFO JULIEVILLOIS

CONSEILS DE FEU

LES FOYERS EXTÉRIEURS

Au Québec, une hausse des incendies est observée à l'arrivée du printemps et de l'été. Avec le beau temps et les belles soirées, nombreux sont les citoyens qui désirent faire des feux à l'extérieur. À Sainte-Julie, il est toujours permis de faire des feux à l'extérieur à la condition de respecter la réglementation en vigueur.

Afin d'éviter les risques d'incendie, voici ce qu'il est permis de brûler et ce qui ne l'est pas :

AUTORISÉ

- › Bois de qualité, en planche ou en bûche
- › Bois compressé écologique

INTERDIT

- › Bois traité
- › Déchets domestiques
- › Panneaux d'aggloméré ou de contreplaqué
- › Matières recyclables
- › Feuilles mortes

RÉGLEMENTATION



Respectez vos voisins en vous assurant que la fumée ne constitue pas une nuisance, s'il y a trop de vent, le feu extérieur est à éviter !



Il est interdit d'utiliser votre foyer extérieur entre 23 h et 7 h.



Les feux extérieurs sont autorisés uniquement lorsque l'indice de la qualité de l'air (IQA) est inférieur à 50. Consultez la région de la Rive-Sud de Montréal au www.iqa.environnement.gouv.qc.ca pour connaître le IQA. L'indice peut fluctuer au durant la journée, il est donc important de s'y référer souvent.



Tout foyer à combustible solide doit être pourvu d'un grillage de sécurité et s'il comporte une cheminée, d'un pare-étincelle.

Pour plus de renseignements sur la prévention des incendies, consultez le site Web de la Ville dans la section Sécurité incendie.



NOTE IMPORTANTE

Afin d'être sécuritaire, assurez-vous que votre foyer extérieur soit situé à une distance minimale de 6 mètres de toute ligne de propriété, à 4 mètres du bâtiment principal et à 2 mètres de toute construction, équipement ou bâtiment accessoire.

Surveillez votre feu EN TOUT TEMPS et assurez-vous d'avoir une source d'eau tout près ! Avant de quitter, éteignez le feu en arrosant abondamment et en mélangeant les braises et vérifiez qu'il n'y a aucune source de chaleur en touchant les cendres. La Ville de Sainte-Julie rappelle que ces feux sont une source importante de polluants atmosphériques et que la fumée peut causer des problèmes de santé comme l'irritation des yeux, du nez et de la gorge.